



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.08.2004 Bulletin 2004/33

(51) Int Cl.7: **B64D 7/08, F41F 3/06**

(21) Numéro de dépôt: **04076053.0**

(22) Date de dépôt: **19.04.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
 MC NL PT SE TR**

(72) Inventeur: **Grandinetti, Antoine**
78000 Versailles (FR)

(30) Priorité: **27.04.2001 FR 0105735**

(74) Mandataire: **Bérogin, Francis**
Cabinet Plasseraud
65/67 rue de la Victoire
75440 Paris Cedex 09 (FR)

(62) Numéro(s) de document de la (des) demande(s)
 initiale(s) en application de l'article 76 CBE:
02290999.8 / 1 253 076

Remarques:

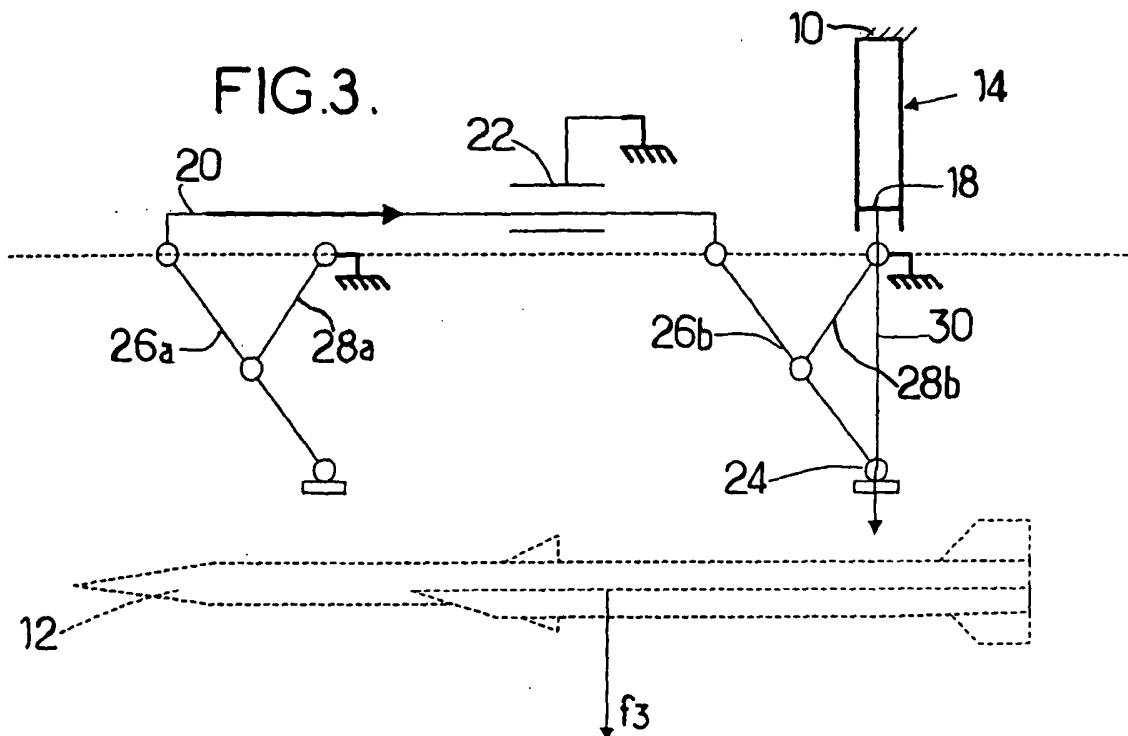
Cette demande a été déposée le 02 - 04 - 2004
 comme demande divisionnaire de la demande
 mentionnée sous le code INID 62.

(71) Demandeur: **MBDA France**
75016 Paris (FR)

(54) **Lance-missile à patins d'éjection**

(57) Le lance-missile est destiné à être monté sur un aéronef. Il comporte des moyens permettant d'écarte-
 ter le missile de l'aéronef et exerçant, sur le missile, une
 poussée tendant à l'amener à distance de l'aéronef.
 Pour cela, il comporte, sur une structure support, au
 moins deux patins (24) d'appui sur le missile, reliés à la

structure support (10) chacun par une bielle (26a,26b)
 articulée sur la structure de façon à constituer un pan-
 tographe et un actionneur unique (14) à déplacement
 linéaire relié aux biellets par des moyens constituant une
 tringlerie de commande simultanée des deux biellets
 dans un sens provoquant la poussée du missile par les
 patins.



Description

[0001] La présente invention a pour objet un lance-missile destiné à être monté sur un aéronef, du type comportant des moyens permettant d'écarter le missile de l'aéronef avant allumage du propulseur de ce dernier, moyens exerçant, sur le missile, une force tendant à le chasser à distance de l'aéronef.

[0002] Le document EP-A-O 192 579 décrit un tel lance-missile comportant, sur une structure support, des moyens désarmables d'accrochage du missile, un patin d'appui sur le missile relié à la structure support par des biellettes articulées de façon à constituer un quadrilatère déformable, proche d'un parallélogramme, et des moyens à pression de fluide pour, successivement, désarmer les moyens d'accrochage et commander les biellettes dans un sens provoquant la poussée du missile par le patin, ce dernier ayant une longueur suffisante pour fixer non seulement la distance entre le missile et l'aéronef, mais aussi l'orientation angulaire du missile. Cette disposition vise à fixer la position et la vitesse angulaire du missile en tangage lorsqu'il échappe à la poussée du patin.

[0003] L'invention vise à fournir un lance-missile présentant des performances supérieures à celles des dispositifs antérieurement connus, tout en ayant un encombrement réduit.

[0004] Dans ce but, l'invention propose notamment un lance-missile suivant la revendication 1. Des caractéristiques supplémentaires optionnelles sont définies dans les revendications dépendantes 2 à 7.

[0005] La disposition ci-dessus permet de placer les patins à grande distance l'un de l'autre et de fixer la position et la vitesse angulaire du missile de façon précise. Par ailleurs, elle laisse une grande liberté dans l'orientation de l'actionneur et permet de tenir facilement compte des contraintes d'encombrement. La tringlerie peut avoir une cinématique telle que le déplacement du missile soit supérieur à la course de l'actionneur.

[0006] Le terme "missile" doit être entendu dans un sens large et comme indiquant toute charge destinée à être éjectée d'un aéronef pour prendre une trajectoire propre, à laquelle il faut donner une orientation initiale déterminée.

[0007] En général deux patins seulement seront prévus ; toutefois trois patins et plus peuvent être utiles pour un missile de grande longueur ou de flexibilité élevée.

[0008] L'invention vise également, à titre complémentaire, à fournir un lance-missile permettant de limiter ou même de contrôler les efforts qu'il exerce sur le missile lors de l'éjection. Dans ce but, elle propose un lance-missile comportant, sur sa tringlerie ou sur le vérin, des moyens de freinage exerçant une force réglable ou asservie, antagoniste à celle de l'actionneur.

[0009] L'emploi d'un asservissement utilisant, comme paramètre d'entrée, le signal fourni par un ou des capteurs placés sur la tringlerie ou les patins permet de con-

trôler en permanence l'accélération et/ou la force appliquée au missile, de limiter les effets d'impact et les amplifications dynamiques et d'éviter d'exciter des modes propres de vibration.

[0010] Les caractéristiques ci-dessus, ainsi que d'autres, avantageusement utilisables en liaison avec les précédentes, mais pouvant l'être indépendamment, apparaîtront à la lecture de la description qui suit de mode particuliers de réalisation. La description se réfère aux dessins qui l'accompagnent, dans lesquels:

- les figures 1 et 2 sont des schémas schématisques destinés à montrer les déplacements qui interviennent dans le lance-missile, dans un premier mode de réalisation, où l'actionneur fournit une poussée parallèle à l'axe du missile,
- la figure 3, similaire à la figure 1, montre un mode de réalisation dans lequel l'actionneur exerce une poussée dans le sens orthogonal à l'axe du missile,
- la figure 4 est une vue en coupe suivant un plan de symétrie, d'un lance-missile dont l'actionneur présente la disposition représentée en figure 3;
- la figure 5 est une vue en perspective du lance-missile de la figure 4, la structure support n'étant pas représentée et l'actionneur étant dans la disposition qu'il présente en fin de course d'éjection.

[0011] Le lance-missile dont le schéma est donné en figures 1 et 2 est porté par une structure support schématisée par les points d'ancrage 10. Cette structure support est prévue pour être fixée à l'ossature d'un aéronef d'emport. Elle comporte généralement, en plus des organes schématisés sur les figures 1 et 2, un rail d'accrochage destiné à recevoir des ferrures dont est muni le missile 12 à éjecter. La forme du missile représenté est celle d'un engin autopropulsé, mais l'invention est applicable à tout autre type de charge, en particulier à tout missile, qu'il soit ou non propulsé, qu'il soit ou non guidé.

[0012] Le dispositif comprend un actionneur 14 dont le mode de réalisation montré en figures 1 et 2, constitué par un vérin ayant un corps fixe 16 et un piston 18 fixé à une tige 20 de transmission de mouvement. Cette tige est guidée par un module 22 fixé à la structure support, dont on verra plus loin qu'il peut remplir une fonction de freinage ou d'amortisseur en plus de sa fonction de guidage.

[0013] La tige 20 appartient à une tringlerie destinée à déplacer les patins d'éjection 24 de la position montrée en figure 1 à la position de la figure 2, lorsque l'actionneur 14 est mis en oeuvre. Cette tringlerie comporte, pour chaque patin 24, une bielle 26a ou 26b. Des axes respectifs relient une des extrémités de chaque bielle à la tige 20 et l'autre extrémité de la même bielle à un des patins 24. Les extrémités d'une biellette 28a sont reliées l'une à un point intermédiaire de la bielle 26a, l'autre à un des points fixes 10. Une biellette 28b est associée de la même façon à la bielle 26b.

[0014] Dans le cas illustré sur les figures 1 et 2, les biellettes 26a et 26b sont de même longueur, ainsi que les biellettes 28a et 28b. Mais ces longueurs peuvent être légèrement différentes, lorsque l'on souhaite imprimer un mouvement de tangage au missile à l'instant de sa libération.

[0015] Le fonctionnement du lance-missile, montré par une comparaison entre les figures 1 et 2, est le suivant. Lorsque le vérin 14 est alimenté, dès la libération du missile, il déplace la tige 20 dans la direction indiquée par la flèche f_1 . La tringlerie transforme le déplacement du piston, dans une direction parallèle à l'orientation, au moins initiale, de l'axe du missile, en un déplacement des patins dans le sens indiqué par les flèches f_2 . Les forces ainsi exercées repoussent progressivement le missile qui se sépare des patins lorsque le vérin 14 arrive en fin de course (figure 2). A ce moment, le missile présente une vitesse d'éloignement de l'avion dans la direction indiquée par la flèche f_3 .

[0016] Dans le cas illustré sur la figure 1, les biellettes 26a et 26b constituent, avec la tige 20 et le plan d'appui des patins sur le missile, un parallélogramme déformable ne donnant aucune vitesse de tangage au missile. Mais, par exemple en donnant aux biellettes 28a et 28b des longueurs différentes, il est possible d'imprimer au missile une vitesse de tangage qui l'éloigne de l'avion. Dans tous les cas, l'orientation angulaire en tangage du missile, lorsque les patins 24 atteignent la fin de leur course, ne dépend que de la tringlerie.

[0017] Le mode de réalisation montré sur la figure 3, où les éléments correspondants de la figure 1 portent le même numéro de référence, se différencie du précédent surtout en ce que le vérin 14 est disposé orthogonalement à l'axe du missile 12. La tige de transmission de mouvement 20 n'est plus reliée au piston. Elle relie simplement les extrémités des biellettes 26a et 26b. Le piston 18 est relié à l'un des patins 24 (le patin arrière dans le cas de la figure 3). La tringlerie oblige la bielle 26a à suivre le déplacement de la bielle 26b imposé par la tige 30 du vérin 14.

[0018] La figure 4 montre un mode possible de réalisation du lance-missile 25 dont la constitution de principe est montrée en figure 3. De nouveau, les mêmes numéros de référence sont utilisés pour désigner les organes correspondants.

[0019] La figure 4 montre les axes 34a et 34b de basculement des biellettes 28a et 28b sur des éléments de la structure support, encore désignée par le repère 10. D'autres axes 36a et 36b relient les biellettes 26a et 26b à la tige 20 de transmission de mouvement.

[0020] Le lance-missile montré en figure 1 comporte un module 22 de guidage qui assure également une fonction de freinage du déplacement.

[0021] Le vérin 14 représenté sur la figure est à pression de fluide et alimenté par une conduite 38. Sa tige de piston 30 présente une oreille ou chape 40 traversée par l'axe 42 d'articulation de la biellette 26b. Ce vérin peut notamment être hydraulique et utiliser le fluide hy-

draulique à pression élevée disponible sur un avion. Il peut ainsi être de faible diamètre tout en fournissant une poussée élevée. L'extrémité de la tige 30 peut constituer le patin d'éjection arrière, car il n'est pas nécessaire que ce patin soit articulé sur la tige.

[0022] Du fait de la présence d'un module de freinage susceptible d'être asservi, on peut admettre l'utilisation d'un actionneur dont la variation de poussée au cours de sa course n'est pas directement ajustable ou réglable, par exemple un actionneur à gaz de poudre.

[0023] Le module 22 comporte un boîtier à rotule 44 destiné à le fixer sur la structure support. Dans ce boîtier est monté, par une liaison universelle permettant un débattement angulaire limité dans tous les plans, un corps amortisseur et de guidage 46. La tige 20 est guidée par des alésages ménagés dans le fond du corps 46 et dans un obturateur 48. Le corps 46 et l'obturateur 48 définissent une chambre séparée en deux compartiments par un renflement 50 de la tige, formant piston. Les deux compartiments communiquent l'un avec l'autre par un organe d'étranglement 52 présentant une section de passage réglable par un organe de commande 54. Le circuit comprenant les deux compartiments, l'organe d'étranglement et les conduites qui les relie, constitue un dash pot. On connaît déjà des organes d'étranglement à réglage rapide de la section de passage, par exemple utilisant des éléments piézo-électriques.

[0024] Par action sur la perte de charge provoquée par la zone 30 d'étranglement 52, il est possible de régler la force de frottement fluide qui s'oppose à l'action du vérin 14. En général, c'est l'accélération donnée au missile que l'on souhaite contrôler, ou au moins limiter. Pour cela, l'organe de commande peut être prévu pour régler la section de passage en fonction des signaux reçus par des capteurs placés sur la tringlerie ou les patins. De tels capteurs peuvent notamment être placés aux emplacements indiqués par 56a, 56b et 56c sur la figure. Ces capteurs peuvent mesurer directement l'accélération ou, dans le cas des capteurs 56a et 56b, être constitués par des capteurs de force indiquant la pression appliquée sur le corps du missile.

[0025] Une constitution réelle possible du lance-missile est montrée sur la figure 5, où les organes déjà représentés sont encore désignés par le même numéro de référence. On voit que les biellettes 28a et 28b sont en forme de fourche, de façon à laisser la place nécessaire à la tige 20 et à présenter la rigidité requise. Les biellettes 26a et 26b sont elles-mêmes de forme plate et présentent des chapes terminales de réception des axes 36a et 36b. Les patins 24 ont une forme courbe permettant un meilleur appui sur le corps du missile.

[0026] Le mode d'amortissement des efforts et les accélérations qui vient d'être décrit est susceptible d'être appliqué à des lance-missiles, ou plus généralement à des dispositifs d'éjection de charge, ayant une constitution différente de celle qui a été donnée à titre d'exemple.

[0027] Le lance missile qui vient d'être décrit présente

une grande facilité d'adaptation aux différents porteurs et missiles. Le changement d'écartement des patins implique seulement le remplacement de la tige de transmission. Il existe une grande liberté quant à l'emplacement et l'orientation de l'actionneur.

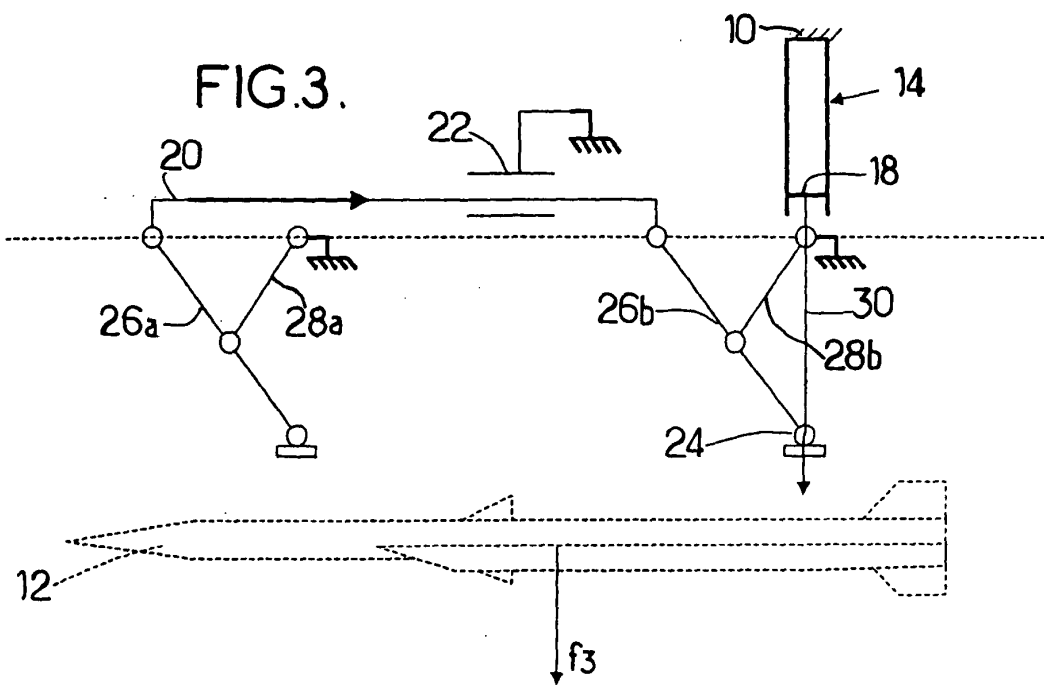
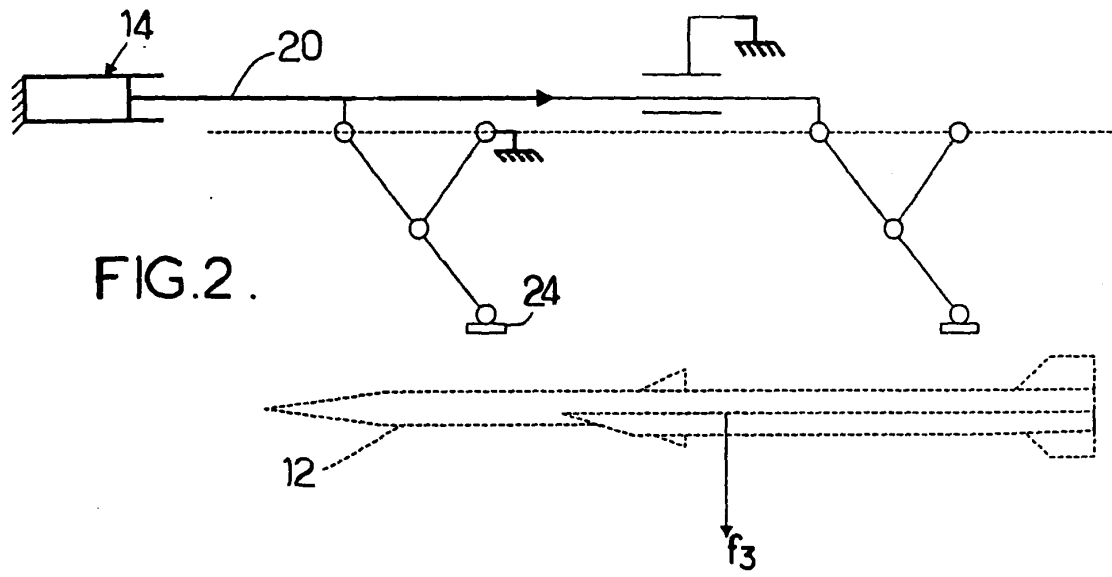
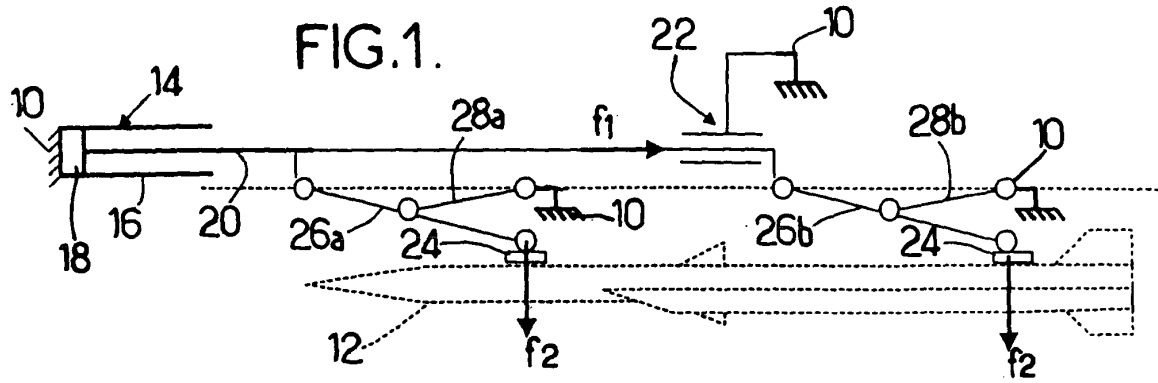
[0028] Les éléments habituels d'un lance-missile, non décrits ici, sont donnés par exemple dans le document EP-A-0 192 579 auquel on pourra se reporter.

Revendications

1. Lance-missile destiné à être monté sur un aéronef, comportant des moyens permettant d'écartier un missile (12) de l'aéronef et exerçant, sur le missile, une poussée tendant à l'amener à distance de l'aéronef, lesdits moyens ayant, sur une structure support (10) au moins deux patins (24) d'appui sur le missile (12), reliés à la structure support (10) chacun par une bielle (26a, 26b) articulée sur la structure de façon à constituer un pantographe et un actionneur unique (14) à déplacement linéaire relié aux biellettes (26a, 26b) par des moyens constituant une tringlerie de commande simultanée des deux biellettes dans un sens provoquant la poussée du missile (11) par les patins (24), **caractérisé en ce que** l'actionneur (14) est placé de façon à exercer une force qui est transversale à l'axe d'une tige (20) de transmission de mouvement d'une bielle (26a, 26b) à l'autre.
2. Lance-missile selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'actionneur (14) agit directement sur un des patins (24) et agit sur l'autre patin par l'intermédiaire de la tige (20).
3. Lance-missile selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** la tige (20) traverse un module (22) de guidage ayant un boîtier (44) fixé à la structure support (10) et un corps (46) de guidage de tige relié au boîtier (44) par une liaison universelle.
4. Lance-missile selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce qu'il** comporte sur la tringlerie, des moyens de freinage (46, 48, 50, 52) exerçant une force réglable ou asservie, antagoniste à celle de l'actionneur (14).
5. Lance-missile selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** les moyens de freinage sont constitués par un dash-pot (46, 48, 50, 52) à organe d'étranglement (52) ayant une section de passage de fluide réglable.
6. Lance-missile selon la revendication 5, **caractérisé en ce qu'il** comporte un organe de commande (54) modifiant ladite section de passage en réponse à

un signal fourni par un ou des capteurs (56a, 56b, 56c) de force ou d'accélération placé sur la tringlerie ou les patins (24).

7. Lance-missile selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** chaque bielle (26a, 26b) est reliée à la structure support (10) par une biellette (28a, 28b) articulée sur la bielle en un point intermédiaire entre le patin (24) correspondant et un axe de liaison avec une tige (20) de transmission de mouvement d'une bielle (26a, 26b) à l'autre.



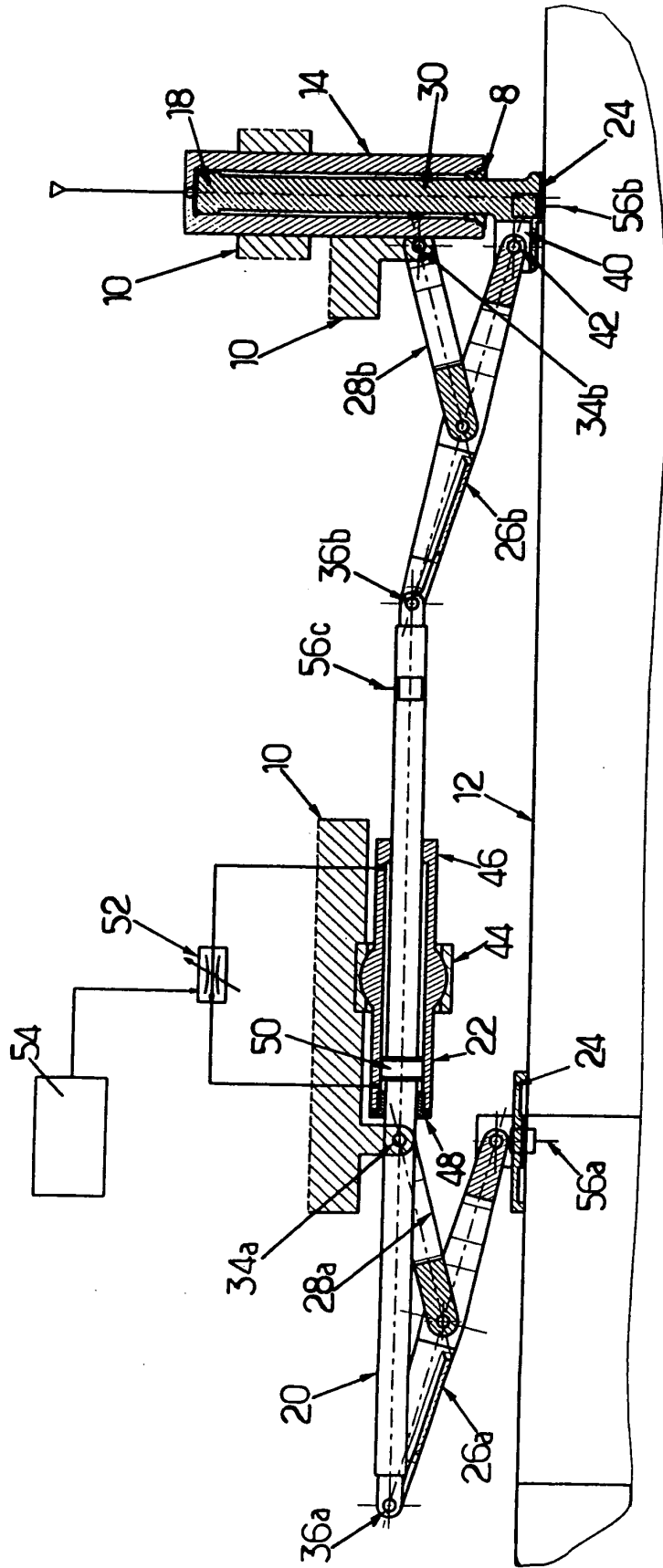


FIG.4.

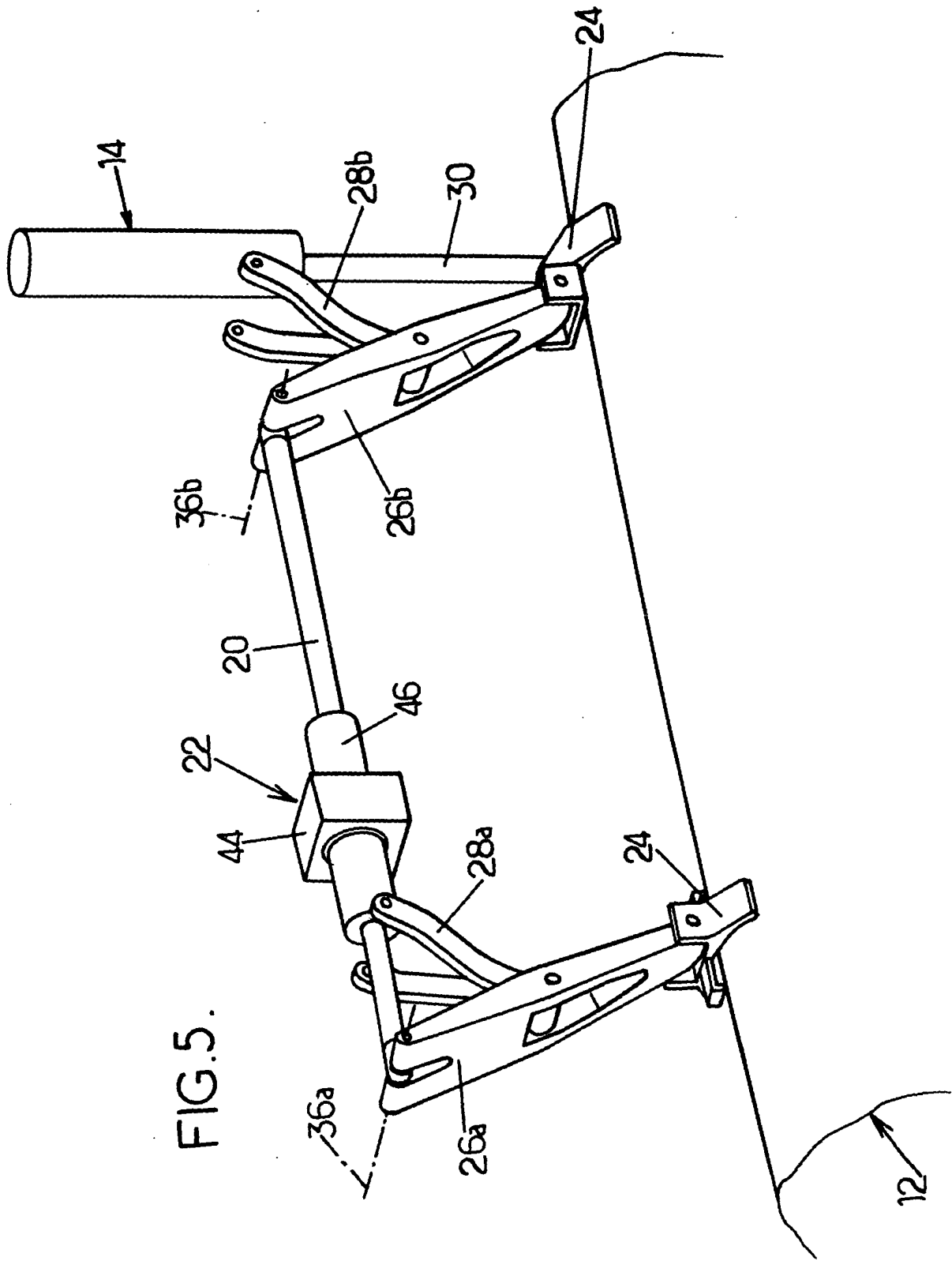


FIG. 5.



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 07 6053

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	US 4 008 645 A (HERBERT DONALD H) 22 février 1977 (1977-02-22) * figures 1,2 * * colonne 4, ligne 36 - colonne 5, ligne 2 * * * colonne 8, ligne 60 - colonne 9, ligne 14 * -----	1,2,4,7	B64D7/08 F41F3/06
Y	US 4 679 751 A (PETERSON PAUL F) 14 juillet 1987 (1987-07-14) * figures 1,2 * * colonne 4, ligne 4 - ligne 19 * -----	1,2,4,7	
Y	FR 2 664 373 A (MATRA DEFENSE) 10 janvier 1992 (1992-01-10) * page 6, ligne 35 - page 7, ligne 9 * -----	4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B64D F41F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		9 juin 2004	Calvo de No, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 07 6053

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-06-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4008645	A	22-02-1977	AUCUN	
US 4679751	A	14-07-1987	AUCUN	
FR 2664373	A	10-01-1992	FR 2664373 A1	10-01-1992

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82